

Mairie de Saint – Beauzire (43100)

PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
le jeudi 29 Septembre 2022 à 20 heures 30:

Étaient présents : Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; Mme Ingrid MAZIN ; M Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ;

Absents excusés : M. Jean Louis POUGNET Mme Cyrielle EYMARD

Absents : M. Vincent STOQUE

Pouvoirs :

M. Jean Louis POUGNET a donné pouvoir de voter en son nom à M. Alain MARCHAUD ;
Mme Cyrielle EYMARD a donné pouvoir de voter en son nom à M Pascal MANSION

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Soumis à délibération :

M le Maire souhaite ajouter 3 éléments à l'Ordre du Jour initial :

- 1/ Désignation d'un Référent Sécurité Incendie**
 - 2/ Travaux d'Assainissement de l'Aire de Jeux**
 - 3/ Don de la FNACA suite à la dissolution de l'association**
- Adopté à l'unanimité**

Ordre du Jour initial :

- 4/ Avis sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**
- 5/ Taxe d'aménagement**
- 6/ Demande de subventions CAP43**
- 7/ Dossier DETR 2023**
- 8/ Adhésion à l'agence d'ingénierie (modification statuts)**
- 9/ Clôture de l'association « Amicale Laïque »**
- 10/ Aide au Permis**
- 11/ Demande particulière d'achat de concessions dans cimetière communal**
- 12/ Plantation d'arbres**
- 13/ Syndicat de l'Energie**
- 14/ CCAS**

•
Non soumis à délibérations :

Informations diverses
Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : (art. L2121-15 du CGCT) :

M Pascal MANSION est volontaire pour assurer cette fonction.

La séance débute à 20 heures 35 sous la présidence de M MARCHAUD, maire.

1/Désignation d'un Référent Sécurité Incendie

Le département et le SDIS 43 demandent la désignation d'un référent Sécurité Incendie. Ses missions sont notamment de participer à la gestion du centre de secours dont dépend la commune ; à la prévention incendie et au plan de défense incendie de la commune. M Pascal MANSION est volontaire pour assumer cette fonction.

Adopté à l'unanimité

2/Travaux d'Assainissement de l'Aire de Jeux

Les pluies d'orage de l'été dernier ont entraîné des problèmes de ravinement sur l'aire de jeux. L'eau, qui a emporté de grands volumes de terres, provenait de l'ancien lagunage et de ses écoulements.

Les travaux, non budgétisés initialement, ont permis de résoudre ces problèmes.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 5000 Euros HT (6000 euros TTC) et sera indexé sur la ligne « Assainissement » du budget

Adopté à l'unanimité

3/Don de la FNACA suite à la dissolution de l'association

Suite à sa cessation d'activité et à sa dissolution, la FNACA St Beauzire souhaite faire don de 500 euros à la commune pour des actions en faveur des personnes âgées.

Ce don peut être affecté sur le compte utilisé pour les actions en faveur des personnes âgées.

Adopté à l'unanimité

4/ Avis sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

La commune, peu concernée par ce schéma de révision, car ne disposant pas de zone d'accueil, émet un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

5/Taxe d'aménagement

La commune n'a pas de taxe d'aménagement votée par le conseil ; elle devrait la percevoir automatiquement du fait de la mise en place du PLU. La préfecture nous a sollicité pour reverser cette taxe à l'EPCI mais cette dernière ne sollicite pas le versement de cette taxe et n'exerce aucune compétence justifiante cela. Devant ce dilemme, M le maire propose de verser 0% de TAM à La CCBSA Brioude SUD AUVERGNE.

Adopté à l'unanimité

• 6/Demande de subventions CAP43

La subvention allouée par le département est de 26 000 euros par appel à projet avec un plafonnement à 80% des dépenses. M le maire propose d'allouer cette somme à la réfection de voiries au Croizet et à certaines rues de Vendage. Ces travaux de voirie pourront se réaliser en cumulant les subventions CAP43 et la DETR 2023. Afin d'optimiser la demande et d'atteindre le taux de subvention le plus élevé possible.

La somme des travaux serait de 54145 euros.

Adopté à l'unanimité

• 7/Dossier DETR 2023

La subvention attribuée par l'état étant généralement plafonnée à 20 ou 25% du montant des travaux, M le maire propose de demander 30% sur le projet global de Vendage et du Croizet

Adopté à l'unanimité

8/ Adhésion à l'agence d'ingénierie (modification statuts)

La commune a déjà adhéré à l'agence d'ingénierie mais celle-ci a modifié ses statuts et sollicite un nouveau vote pour les valider .

Adopté à l'unanimité

9/Clôture de l'association « Amicale Laïque »

M Jean FEUILLARADE a transmis une lettre pour annoncer la dissolution de l'association « Amicale Laïque » dont il assurait la présidence.

En raison de la clôture des comptes de cette association un chèque de 74,70Euros a été remis à la mairie pour son affectation au compte de l'Ecole.

Adopté à l'unanimité

10/ Aide au Permis

Quatre jeunes ont participé aux travaux d'été.

M le maire demande l'attribution de l'aide de 200 euros pour chacun de ces jeunes.

Adopté à l'unanimité

11/ Demande particulière d'achat de concessions dans cimetière communal

Un habitant de ST Laurent Chabreuges sollicite l'acquisition d'une concession dans le cimetière.

M le maire indique qu'une ancienne convention existe entre St Laurent Chabreuges et Brioude.

M MANSION demande à ce que cette histoire soit réglée entre les maires des deux communes.

M le maire souhaite rejeter la demande de cette personne, le cimetière étant réservé aux personnes résidentes ou ayant une attache sur le commune.

Adopté à l'unanimité

12/ Plantation d'arbres

Sur l'aire de jeux, il faudra planter de la végétation sur le talus. M le maire a eu contact avec une association qui milite pour la plantation d'arbres et de végétaux. Ces essences sont locales. Les arbres en plus d'être plantés sur le talus pourront aussi être installés sur l'aire de jeux et sur le parking.

Un devis a été rédigé pour 214 arbustes. IL s'élève à 445 euros HT.

Adopté à l'unanimité

Une proposition de pose d'une bâche de paillage à 1300 € par le paysagiste intervenant sur l'aire de jeu n'est pas retenue. Le travail sera fait par l'employé communal aidé s'il le faut d'élus.

13/ Syndicat de l'Energie

Deux délibérations avaient été prises pour changer les ampoules de l'éclairage public et pour l'installation de deux candélabres sur le lotissement de l'impasse du coteau aux Bordes.

Le syndicat a fourni un devis de 6300 euros pour la réalisation de ces travaux.

Après nouvelles demandes de M le maire un nouveau devis de 5260 euros a été transmis.

Aucune commande de matériel n'a été effectuée par le syndicat.

M le maire demande une nouvelle délibération pour accepter ce dernier devis.

Adopté à l'unanimité

14/ CCAS

Concernant les personnes âgées M le maire sollicite le conseil pour organiser une manifestation. Un repas peut être organisé pour les personnes qui peuvent se déplacer et une remise de colis pour les autres.

Mme BERTHUY précise qu'il serait bon de réunir la commission CCAS afin de demander l'avis des membres. M MANSION indique qu'il faudrait rapidement réunir cette commission car le mois de décembre approche.

Adopté à l'unanimité

M le maire demande le Huis Clos pour évoquer un dossier concernant une habitante de ST Beauzire

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ;

- Le four de la Vialette devrait être restauré ; l'association des Amis de St Beauzire devait se charger de cette restauration.
- La comcom subventionne la restauration du petit patrimoine à condition que des chemins de randonnées « respirando » passe à moins de 100 mètres dudit patrimoine et que ce dernier soit communal.
- Le four de la Vialette est situé à 200 mètres du chemin le plus proche mais il est possible de modifier ce tracé pour le rapprocher.
Il faudrait intégrer le four de la Vialette au patrimoine communal. Cette demande devra être discuté lors d'un prochain conseil.

Un habitant du village de Bordes demande à acheter un terrain communal. Compte tenu des différentes opérations à effectuer qui nécessitent : enquête publique, bornage, publicité de la vente et décision des critères d'attribution si plusieurs candidats, l'opération ne semble pas envisageable.

- Changement des photocopieurs de l'école et de la mairie. Un nouveau contrat a été passé avec l'entreprise Plein Ciel pour un coût inférieur au précédent et qui permet d'avoir des photocopies couleur à l'école.

La séance est levée à 22 heures 45